

Couverture géographique de l'aide "J-nove":



■ "J-nove", bourse aux projets (11 zones)

□ "J-nove", prix d'excellence (4 zones)

J-nove
Une aide pour faire bouger vos idées !

Pour plus
de renseignements :
www.j-nove.caf53.fr



Réservée aux
11-25 ans

En partenariat avec les territoires
qui souhaitent s'associer à la démarche.

J-Nove

Une aide pour faire bouger vos idées !
Réservée aux 11-25 ans

La Caisse d'allocations familiales de la Mayenne a mis en place "J-Nove". Cette aide veut mettre en avant et reconnaître des projets portés collectivement par des jeunes.

"J-Nove" a pour but de développer des projets dans le domaine culturel, artistique, des loisirs, social, intergénérationnel, humanitaire, ...

"J-Nove" se décline en deux temps :

- "J-Nove - la bourse aux projets" : Aide aux projets ayant une couverture communale ou intercommunale.

- "J-Nove - le prix d'excellence" : Prix décerné aux 4 meilleurs projets du département présentés dans le cadre de la "Bourse aux projets".

**Vous avez entre 11 et 25 ans et
vous voulez dynamiser votre territoire,**

... "J-Nove" est fait pour vous !

www.j-nove.caf53.fr

"J-Nove" LA BOURSE AUX PROJETS

Les conditions d'attribution.

"J-Nove, la bourse aux projets" s'adresse aux jeunes de 11 à 25 ans (inclus) de toute la Mayenne.

Votre projet :

- Il doit être porté par 2 jeunes au minimum.

- La présence d'un adulte référent est requise (ou d'une "personne qualifiée" chargée d'encadrer les jeunes) pour les groupes de jeunes mineurs.

- Pour les jeunes adultes :

- en association : un membre du bureau de l'association est référent du projet.

- en groupe informel : un professionnel de l'animation ou un élu du territoire (commune, communauté de communes) est désigné par le groupe comme interlocuteur pour la Caf.

- Il s'inscrit dans une dynamique locale et partenariale.

- Les familles des mineurs seront mobilisées afin qu'elles soient informées, voire associées au projet.

- Il doit intervenir dans un des champs suivants : culture, art, loisirs, social, intergénérationnel ou humanitaire.

Une attention particulière sera apportée aux projets développés en direction de publics spécifiques : jeunes en structure hospitalière ou en établissement médico-social, accueil de jeunes handicapés, etc, ...

SONT EXCLUS : les projets humanitaires impliquant un voyage à l'étranger, les projets émanant de clubs sportifs, les séjours linguistiques et les projets d'école (liés au programme scolaire ou sur le temps scolaire).

L'engagement de la Caf

La Caf accompagne le projet à hauteur de 1 000 € maximum par projet.

Le montant du financement de la Caf est fonction de la nature du projet et des autres sources de financement et ne peut pas excéder 80 % du coût du projet.

La collectivité partenaire où se déroule le projet peut apporter une subvention complémentaire.

L'inscription

Le dossier d'inscription est à retirer sur le www.j-nove.caf53.fr ou auprès de l'animateur de votre commune ou communauté de communes. Il devra être retourné à la Caf entre le 1er janvier et le 15 octobre de l'année en cours. Après cette date, le dossier sera examiné l'année suivante.

L'attribution

Vous devrez ensuite présenter votre projet devant un jury composé de membres de la communauté de communes et de représentants de la Caf. Il déterminera si la pertinence et l'originalité de votre projet peuvent entraîner l'attribution de l'aide "J-Nove, la bourse aux projets".

La bourse est versée soit à la structure dont dépend votre référent, soit à la communauté de communes ou commune qui accompagne le projet ou à l'association de jeunes.

Un acompte de 70 % maximum peut être versé après la décision du jury. Le solde sera versé à réception du bilan de l'action.

"J-Nove" LE PRIX D'EXCELLENCE

Les conditions d'attribution.

"J-Nove, le prix d'excellence", est le prix décerné chaque année, afin de distinguer certains projets accompagnés et aidés par la Caf, dans le cadre de "J-Nove, la bourse aux projets", pour souligner leur particulière excellence au regard des critères :

- d'intérêt général,
- de leur caractère citoyen,
- de leur caractère solidaire,
- de leur caractère innovant,
- de leur objet et du public concerné (notamment, l'attention apportée aux personnes vulnérables)

L'engagement de la Caf

La Caf valorisera votre projet par l'attribution du prix d'excellence. Un cadeau sera remis à chacun des porteurs de projets.

L'inscription

La demande de participation est constituée par le dossier initial présenté et retenu à "J-Nove, la bourse aux projets", accompagné du bilan de l'action.

Les dossiers doivent être déposés à la Caf, au plus tard le 1er décembre de chaque année (N).

Le jury se réunit en janvier de l'année N+1 et le prix sera remis lors d'une manifestation solennelle ultérieure.

L'attribution

C'est le jury qui déterminera si votre projet peut être récompensé par l'obtention de "J-Nove, le prix d'excellence".